PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Saint-Brieuc, le 12 JUIN 2021

Bureau du Développement Durable
Affaire suivie par : Laurence Levavasseur
Tél : 02 21 27 30 86
pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Président
Lamballe Terre et Mer
41, rue Saint Martin
22400 – LAMBALLE ARMOR

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement soumises à autorisation environnementale – Prolongation de l'enquête publique – Société CPENR Les Landes de Bréhinier à Plénée-Jugon

Référence : articles L 123-9, 123-10 et R 123-17 du code de l'environnement

PJ : 2

Je vous prie de trouver sous ce pli, copie de l'arrêté préfectoral prolongeant de 14 jours l'enquête publique ouverte le 8 juin 2026, sur le projet éolien présenté par la Société CPENR Les Landes de Bréhinier, siège social - 1 rue de la Soufflerie à TOULOUSE (31500), en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de 2 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Plénée-Jugon.

Cette prolongation fait suite à la demande de Madame Catherine Blanchard, commissaire-enquêtrice, au vu de l'absence d'affichage de l'avis au public dans certaines mairies du rayon d'affichage, dans les délais réglementaires précédent l'ouverture d'enquête publique.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête restent tenus à la disposition du public en mairie de Plénée-Jugon pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 24 juillet 2026.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part de l'avis du conseil d'agglomération sur la demande présentée, dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, soit au plus tard le samedi 8 août 2026.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Georges SALAÜN